

Réunion du Comité de Pilotage du PAEC « Causse Noir et Vallée du Gardon de Saint-Jean » pour le territoire du Causse Noir 18 décembre 2023

Compte-rendu de réunion et relevé de décisions

Date de la réunion : 18/12/2023	Lieu de la réunion : Lanuéjols
Objet de la réunion : Bilan des actions réalisées et propositions d'actions à venir	
Compte-rendu rédigé par : Noémie CABANNES – Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes – Terres solidaires	
PERSONNES PRESENTES A LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE	
<p>Noémie CABANNES, chargée de mission Natura 2000, CC Causses Aigoual Cévennes – Terres solidaires Cécilia MARCHAL, chargée de mission Natura 2000, CC Causses Aigoual Cévennes – Terres solidaires</p>	
<p>Collège des services de l'état et établissements publics Clara GRITTI, botaniste, Conservatoire Botanique méditerranéen</p>	
<p>Collège des collectivités territoriales et des structures intercommunales Régis VALGALIER, maire de Trèves, délégué communautaire et Président du COPIL Madeleine MACQ, maire de Revens, déléguée communautaire et Vice-Présidente du COPIL Irène LEBEAU, Présidente Commission Environnement, Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes - Terres solidaires Alexandre VIGNE, Maire de Lanuéjols Alban LAURENT, chargé de mission Natura 2000, Communauté de Communes du Pays Viganais</p>	
<p>Collège des organismes socioprofessionnels, des gestionnaires et utilisateurs et des associations Alain COMPAN, trésorier du Groupement de Valorisation Agricole des Causses et exploitant à Lanuéjols Patricia BOISSON, Conseillère, Chambre d'Agriculture du Gard</p>	
PERSONNES EXCUSEES	
<p>Nathalie LAMANDE - Région Occitanie Régis BAYLE - Région Occitanie Sylvain MATEU - Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard Kathy DURAND - Communauté de Communes Causses-Aigoual-Cévennes Terres Solidaire Hanna MULLER - Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Causses méridionaux Laure JACOB - Parc Naturel Régional des Grands Causses Célia VILLARET - Parc national des Cévennes Le Centre Régional de la Propriété Forestière Fédération Française de Randonnées Pédestre Office Français de la Biodiversité Yves DESMARET - Conseil Départemental du Gard Georges ZINSSTAG - Chambre d'agriculture du Gard</p>	

Noémie CABANNES présente l'ordre du jour :

- Bilan campagne 2023
- Campagne 2024
- Echanges sur le dispositif de formation
- Questions diverses

Ainsi que quelques rappels sur ce que sont les projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) et le fait que les contrats agricoles étaient gérés historiquement par le CPIE des causses méridionaux.

1) Bilan de la campagne 2023

Noémie CABANNES présente le bilan (cf. diaporama de présentation).

Concernant les surfaces contractualisées, plus faibles qu'auparavant et que l'objectif du PAEC, Patricia BOISSON nuance en rappelant que la majorité des exploitants se sont engagés. En effet, Noémie CABANNES explique qu'en raison de la réduction de l'enveloppe financière, une partie seulement des surfaces contractualisables ont été contractualisées. Il a fallu prioriser les zones à enjeux et regrouper les zones de contrats pour optimiser la réalisation des diagnostics, certaines exploitations étant très morcelées. Toutes les surfaces n'ont pas été diagnostiquées, une pré-sélection par satellite et en fonction des contraintes exprimées par les éleveurs a été réalisée par Noémie CABANNES avant les diagnostics.

Alexandre VIGNE demande si le coût du diagnostic est supporté par l'exploitant. Noémie CABANNES précise qu'une partie est financée dans le cadre du budget de l'animation Natura 2000, mais le montant maximum alloué à cette dépense ne couvre pas le temps réel passé sur les diagnostics. Un dépassement sera demandé aux agriculteurs par la Chambre d'agriculture et le CEN. Le montant qui leur sera demandé ne nous a pas encore été communiqué.

Clara GRITI explique comment s'est fait la production de la liste de plantes par le CBN pour la mesure PRA1, pour laquelle une prairie doit contenir une diversité minimum parmi une liste d'espèces déterminées. C'était la première fois que le CBN était intégré aux réflexions sur les MAEC (Mesures Agro-environnementales et climatiques). Le CBN a vu l'opportunité d'apporter des indicateurs plus qualitatifs que par le passé sur ce type de mesure, l'exigence a été très élevée pour la première liste, mais celle-ci a été revue pour s'adapter aux remontées du terrain et un compromis a été trouvé pour permettre la contractualisation des prairies sur le Causse Noir.

Les prairies concernées par cette mesure sont des prairies naturelles (les temporaires ne sont pas contractualisables) uniquement fauchées et non pâturées, bien que le pâturage soit possible, mais les prairies fauchées et pâturées ont été contractualisées plutôt sur la mesure PRA3 de gestion pastorale. Clara GRITI indique que ces prairies calcaires fauchées sont un milieu national très rare, le territoire a de la chance d'avoir ces milieux et a une grosse responsabilité envers eux.

Alexandre VIGNE remarque que la mesure d'ouverture OUV2 n'a pas été beaucoup contractualisée. Noémie CABANNES indique qu'elle a été mobilisée sur les zones avec un besoin de renforcement de débroussaillage mais que c'est une contrainte de main d'œuvre pas toujours réalisable pour l'exploitation, et que le besoin n'est pas présent sur toutes les exploitations. Bien qu'on retrouve de façon presque systématique un enjeu de lutte contre la colonisation du pin sur les pelouses et de sous-pâturage ou surpâturage localisé en raison des grands parcs qui ne favorisent pas une optimisation pastorale.

Régis VALGALIER fait remarquer qu'il a constaté une évolution des pratiques pastorales avec une augmentation du cheptel bovin à la place des ovins, ce qui a un impact sur le milieu avec une fermeture et un piétinement plus important. Noémie CABANNES indique que cette évolution est antérieure à l'historique des contrats MAEC car les exploitations ont peu bougé depuis les années 2000, la filière Roquefort maintenant un pool de brebis laitières sur le territoire.

Irène LEBEAU demande qui effectue les contrôles sur les agriculteurs concernant les MAEC. Il est précisé par Noémie CABANNES qu'il s'agit de l'ASP, l'agence de paiement de l'Union Européenne. Les contrôles sont très fréquents et arrivent généralement au moins une fois sur les 5 ans de campagne. Patricia BOISSON précise que le paiement des MAEC 2023 pour les agriculteurs n'auront pas lieu avant le printemps 2024.

2) Prévision de la campagne 2024

Concernant les prévisions 2024, il est indiqué qu'il n'y a pas de nouvelle installation prévue sur le territoire, et que tous les agriculteurs ayant souhaité contractualiser l'ont été, donc il n'y a pas de nouveaux contrats prévus pour 2024.

3) Echanges sur le dispositif de formation

Voir diaporama de présentation.

Alain COMPAN pense que la période fin mai est idéal pour la partie terrain.

Il est discuté du point en salle sur les engagements. Noémie CABANNES propose une partie en individuelle, ou bien deux demi-journées de formation collective, une en salle et une sur le terrain. Cette deuxième solution est préférée par l'assemblée.

Alexandre VIGNE demande où se fera la formation : sur le Causse Noir, probablement à Lanuéjols. Alexandre indique qu'il n'y a pas de problème pour mettre à disposition une salle. Alain COMPAN apprécie l'idée d'un temps individuel pour faire une sorte de « pré contrôle » avec un point sur les engagements et l'administratifs de l'éleveur.

Cécilia MARCHAL se demande s'il ne serait pas intéressant aussi pendant la formation collective d'avoir un temps de discussion de retour d'expérience sur les exploitations ayant fait face à un contrôle.

Il est demandé à Clara GRITI si le CBN peut intervenir dans la formation, elle répond que oui, le CBN a une convention avec la région avec financement de jours pour appuyer les chargés de mission Natura 2000. C'est par contre à planifier et valider selon la charge de travail et les demandes des autres PAEC.

NB : Le CBN devrait bien intervenir sur les formations MAEC, mais l'intervention a été ciblée sur le site de la Vallée du Gardon de Saint-Jean, sur le Causse Noir il est prévu un appui du CEN sur le volet botanique (partie terrain de la formation).

A la demande d'une participation du CBN sur un possible support de formation / livret sur les plantes bioindicatrices et/ou les plantes de la liste de la mesure PRA1, Clara GRITI indique qu'elle pensait qu'il était obligatoire de produire un livret sur les plantes de la liste, ce dont Noémie CABANNES et Cécilia MARCHAL ne sont pas informées. Cette information reste à vérifier.

Noémie explique le choix de réaliser la formation en interne et non pas d'intégrer le réseau de formation proposé par le Copage et les Chambres d'agriculture : il s'agit de se centrer sur les enjeux et les problématiques liées au Causse noir et des engagements des éleveurs sur ce territoire spécifique, ainsi que de proposer une formation sur leur commune ou limitrophe pour éviter un temps de trajet supplémentaire à la formation pour l'éleveur.

4) Questions diverses

Pas de questions diverses soulevées, le comité de pilotage est clôturé par le remerciement aux personnes présentes.

-oooOoooo-

**Compte-rendu réalisé Noémie CABANNES
Validé par l'ensemble des membres du comité de pilotage
présents**